



15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 45586 | De M. Belkhir Belhaddad (La République en Marche - Moselle) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Justice | | Ministère attributaire > Justice |
| Rubrique > fonction publique de l'État | Tête d'analyse > Demandes de détachement dans l'administration pénitentiaire | Analyse > Demandes de détachement dans l'administration pénitentiaire. |
| Question publiée au JO le : 31/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Belkhir Belhaddad attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions de détachement des agents pénitentiaires. Il semblerait que de nombreux agents peinent à obtenir un détachement lorsqu'ils le sollicitent. La raison communément avancée porte sur des nécessités de service. Beaucoup perçoivent cette réponse comme une injustice, certains portent leur dossier devant les tribunaux. Cette situation a dernièrement donné lieu à une grève de la faim. Dans ce contexte professionnel si particulier, il semblerait profitable que le personnel présent soit volontaire, impliqué et travaille dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, il souhaiterait savoir si les difficultés de recrutement avancées pourraient être levées et si les agents pénitentiaires pouvaient faire valoir leur droit à détachement avec plus de souplesse.